

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2017

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 26 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe au sein du service parc véhicules et ateliers mécaniques de la ville de TECHNIVILLE (120 000 habitants).

Le parc véhicules et ateliers mécaniques de TECHNIVILLE gère plusieurs centaines de voitures, véhicules et engins divers (90 PL, 180 VL, 55 deux-roues motorisés, 160 vélos, 850 engins divers motorisés – tondeuses, bétonnières, débroussailleuses, ...). Il est composé de 50 agents exerçant des fonctions diverses et, pour la plupart, affectés à l'atelier véhicules. Vous êtes en charge du département achats et méthodes au sein de ce service, et vous occupez en particulier de l'acquisition des véhicules et engins.

Dans un premier temps, le responsable du service parc véhicules et ateliers mécaniques, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la transition énergétique appliquée aux véhicules.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à faire évoluer le parc automobile de TECHNIVILLE dans le respect des principes de la transition énergétique.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Des véhicules propres pour réussir la transition énergétique » – *www.developpement-durable.gouv.fr* – 11 août 2015 – 9 pages
- Document 2 :** « Gestion des parcs automobiles – À la recherche du diamant vert » – Emmanuel Thevenon – *Ingénierie territoriale n° 12* – Février 2016 – 6 pages
- Document 3 :** « Transition énergétique – Écologique, l'électrique ? » – Emmanuel Thevenon – *Ingénierie territoriale n° 13* – Mars 2016 – 2 pages
- Document 4 :** « La collectivité consommatrice, fiche information 18 : Optimiser la gestion des véhicules de la collectivité » – *Guide Alphéo Auvergne : pour la maîtrise de l'énergie et de l'eau* – Consulté le 26 août 2016 – 2 pages
- Document 5 :** « Gérer sa flotte automobile en période de restrictions budgétaires » – Patrick Martin-Genier – *La Lettre du cadre territorial* – Mars 2016 – 3 pages
- Document 6 :** « Le parc automobile français de voitures écologiques – Note à l'attention des décideurs publics / privés » (extraits) – *Club des Voitures Ecologiques* – Novembre 2014 – 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.